



UNSA Défense
AIA Clermont-Ferrand
161 avenue du Brézet
63028 Clermont-Fd Cedex 2
Tél : 04 73 42 56 92
unsa.aiacl@gmail.com

LE FIL D'ARIANE



• L'EDITO

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

Fuel sentimental

Ben voilà on y est... c'est bien la rentrée. À celles et ceux qui lisent ce Fil de septembre depuis la plage, il faut rentrer maintenant. Comme il est de coutume, votre première quasi-obligation sera de dévoiler une partie de ces dernières semaines passées loin de celles et ceux à qui justement vous n'avez pas forcément envie de raconter. Mais nous sommes ce que nous sommes... des petits êtres fragiles, sensibles, aimants et socialement acceptables. Alors il faudra se plier à cet exercice imposé et le Fil d'Ariane sait que votre bon cœur vous perdra. Évidemment ceux qui ont posté tous les jours sur les réseaux sociaux, une photo de leurs talents architecturaux en châteaux de sable, en plus de leur burger ou leur salade César, sont exemptés de l'exercice, on sait déjà tout.

Si parmi vous il s'en trouve qui ont passé leurs congés dans un tunnel, donc pas de réseau, il a fait chaud, très chaud même. Heureusement que les infos nous ont prévenu 411 fois par jour, sinon on aurait pu ne pas s'en rendre compte. Mais bon rien d'anormal en fait car selon les climatologues, c'est l'été qu'il fait habituellement le plus chaud. Cela n'empêche, nous avons mangé de la canicule à toutes les sauces. Pas de quoi en faire non plus toute une mayonnaise (de Dijon forcément), malgré cette impitoyable fournaise... de Dijon aussi.

Justement... Prévoyant la crise à venir, un agent public anticipant la pénurie trouve le moyen de prolonger son statut de touriste en profitant encore un peu de « L'Amora à la plage » (ah ouhhh tcha tcha tcha ;-)), et met en vente 2 pots de moutarde, état neuf presque pas servi. Forcément, les 3,5% de revalorisation du point d'indice, plat de régime un peu nauséux, font dans ce paysage inflationniste un peu tâche (d'huile bien sûr, vous avez compris le principe). Cette revalo, certes inédite depuis 12 ans mais loin des 10% indispensables pour l'UNSA, n'a ni compensé son déficit salarial depuis 2010, ni augmenté sa capacité financière à manger de la viande à chaque repas. Affaire à saisir, faire offre. Si pas sérieux : s'abstenir. Capitale de l'Ukraine??? Dijon! Yessss !!!

La honte !!! Le Fil d'Ariane présente ses excuses à la SNCF injustement positionnée sur la 1ère marche aux mondiaux des « Excuses à la con ». Ça se joue à pas grand-chose et c'était sans compter sur nos voisins britanniques qui ont réussi, cet été, l'exploit de bloquer le trafic ferroviaire à cause d'une tortue qui a semé le chaos sur les voies. La robuste bestiole est sauvée, l'honneur des cheminots français en même temps. Faudra que je pense à restituer le cadeau de mon dernier voyage 2022, un très joli calendrier de 2013 dédié : « **Veillez nous excuser pour ce retard à l'arrivée** ». Les anglais en argent. L'or revenant en toute légitimité à deux pilotes éthiopiens n'ayant même pas amorcé un début de descente à l'atterrissage... pour cause, ils dormaient dans le cockpit, peinards. Champions du monde. Niveau émission de CO2, c'est nul mais saluons ce record. On croit en vous les gars de la SNCF !!!! Portez haut et fort les couleurs de notre cocarde... de Dijon bien sûr.

Niveau excuse, le réservoir de notre ministre de la justice est à sec, normal pour un garde 'd'Esso' me direz-vous. Tout ça pour une petite faute d'inattention, une mégarde (la 'mégarde de Dijon' évidemment toujours pour ceux qui suivent). A l'avenir, Eric Dupont-Moretti sera davantage attentif à la différence de perception entre le 'lu' et 'l'entendu', obligé de sortir les rames pour justifier l'organisation d'un tournoi de cartes en prison... pas de Kart... il comprit mais un peu tard et maintenant il 'Fresnes' notre frénétique Eric. Trop tard, le virus circule déjà façon Bolide19. Eric/Francis Dupont-Underwood revisite en fait l'excellente série « House of Cards », en version pénitentiaire, style « House of Kart » avec néanmoins comme un léger malaise (de Dijon... facile).

« **L'imbécilité ne peut pas toujours se définir, mais on peut donner des exemples** ».

Le déjà 182^{ème} Fil d'Ariane est heureux de vous retrouver pour entamer une année un peu particulière puisque nous remettons en jeu notre représentativité syndicale la semaine du 1er au 8 décembre, tous les scrutins seront rebattus, du plus général au plus catégoriel. L'UNSA y reviendra au cours des semaines qui nous séparent de ces scrutins. Pensez à répondre aux messages de l'administration pour recevoir vos identifiants et mots de passe.

« *Crois-moi cher vacarme d'enfer, les plus grands événements, ce ne sont pas nos heures les plus bruyantes, mais nos heures les plus silencieuses* » (Nietzsche)

Bonne rentrée à tout le monde. Amitiés. Laurent Tintignac

L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.

n°183 – Septembre 2022

• AU SOMMAIRE

- Travaux insalubres Ouvriers
- Abonnez-vous !
- GIPA 2022
- Pouvoir d'achat : l'urgence !
- Rapport Social Unique du CTM

- ICT-TCT
- Recrutements OE 2023 – 1^{er} contingent
- Salaires FP = +10% pour l'UNSA
- Je suis ces gens-là...
- Bonne rentrée 2022-2023

T ravaux insalubres

C'était un engagement, il est tenu. Conjointement, l'UNSA-Défense et l'UNSA-Caisse des Dépôts et Consignation (UNSA-CDC) adressent un courrier au Directeur de la DRHMD et à celui de la CDC. Ce courrier propose la tenue d'une réunion associant nos 2 organisations syndicales avec les 2 employeurs concernés.

C'est en effet la Caisse des Dépôts et Consignation qui gère le régime spécial de retraite des ouvriers de l'état : le FSPOEIE (Fond Spécial de Pensions des Ouvriers des Etablissements Industriels de l'Etat). Cette interpellation de nos 2 organisations syndicales doit permettre d'identifier clairement les irritants du dossier relatif aux départs en retraite des ouvriers au titre des travaux insalubres. Ce dispositif permet à un agent ouvrier, ayant été exposé au cours de sa carrière à 17 années d'insalubrité, de bénéficier d'un départ anticipé à la retraite assorti d'un coefficient de majoration, dès lors que les expositions sont parfaitement retracées et les rubriques correctement remplies.

A l'heure de ce Fil 183, 40% environ de la population des ouvriers du MinArm quittent l'institution par le bénéfice de cette disposition dite 'TI'. De nombreuses difficultés sont hélas constatées dans la validation des états de TI, à la fois par le MinArm et in fine par la CDC qui refuse de valider certains départs pour raison d'incomplétude ou absence de renseignements fiables.

Comme un principe de 'double peine', la principale de ces difficultés concerne encore aujourd'hui les agents ayant connu les innombrables restructurations du Ministère de la Défense, le plus souvent dans un temps où le traçage informatique restait l'exception. De surcroît, nombre des sites au sein desquels les ouvriers ont été exposés ont depuis fermé et il est très difficile dans ces conditions de retrouver trace à la fois des durées d'exposition comme des produits et substances permettant de justifier un départ au titre des TI.

Gageons qu'une réunion de travail et d'identification de ces irritants entre l'UNSA et les 2 organismes concernés permettra de lever les difficultés en restaurant par ailleurs l'humanité RH qui, pour l'UNSA, doit prévaloir dans ces dossiers. Il n'est pas admissible que les ouvriers, ayant consacré leur vie professionnelle au MinArm et exposé leur santé, connaissent de telles difficultés administratives aux portes de leur départ en retraite. L'UNSA vous rendra compte de la date de cette réunion et de son contenu bien sûr.

G IPA 2022

La GIPA, Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat, a été reconduite pour l'année 2022 par décret et arrêté du 2 août 2022.

Annoncée en même temps que la revalorisation du Point d'Indice de +3,5% au 1er juillet 2022, la GIPA est reconduite pour l'année 2022 à la demande de l'UNSA. Cette mesure démontre si besoin en était à quel point l'insuffisance de la revalorisation indiciaire est réelle.

Aussi, l'UNSA propose la tenue d'une nouvelle conférence salariale Fonction Publique avant la fin de l'année au regard de l'inflation et de la perte cumulée de pouvoir d'achat des agents publics.

La GIPA au titre de 2022 résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut et de l'indice des prix à la consommation, sur la période de référence de 4 ans du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2021. Si votre traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité correspondant à la « perte de pouvoir d'achat » vous est due.

Les éléments pour le calcul de la GIPA 2022

- ✦ Taux d'inflation : + 4,36 %
- ✦ Valeur du point en 2017 : 56,2044€
- ✦ Valeur du point en 2021 : 56,2323€



GIPA 2022
Suis-je concerné(e) ?
Rdv sur unsa-fp.org

Chacun(e) est en mesure de vérifier son éligibilité à la GIPA... pour se faire l'UNSA-Fonction publique met à votre disposition une calculatrice GIPA, déjà programmée (RDV sur unsa-fp.org). Il vous suffit d'entrer vos indices de rémunération aux bornes de la période de référence et vous connaîtrez immédiatement votre éligibilité ou non et le montant en € de votre GIPA.



Je rejoins l'UNSA

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
Tel : 01 42 22 37 02
Unsa.defense@orange.fr
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsadefense.com
[@UNSADefense](https://twitter.com/UNSADefense)

Retrouvez-nous sur Facebook
[@unsa.aiaclermontferrand](https://www.facebook.com/unsa.aiaclermontferrand)



Rappel des conditions d'attribution de la GIPA

- ▶ Aux fonctionnaires rémunérés sur un emploi public pendant au moins trois ans entre le 31/12/2017 et le 31/12/2021 ;
- ▶ Aux contractuels en CDD ou en CDI, rémunérés de manière expresse par référence à un indice et employés de manière continue par le même employeur public.

Ne peuvent pas bénéficier de la GIPA

- ▶ Les fonctionnaires ayant un grade dont l'indice terminal dépasse la hors-échelle B.
- ▶ Les agents en disponibilité ou en congé parental.
- ▶ Les agents de catégorie A sur un emploi fonctionnel.
- ▶ Les agents contractuels dont le contrat ne fait pas expressément référence à un indice (Ouvriers et ICT-TCT) et les agents ayant subi une sanction disciplinaire ayant entraîné une baisse de leur traitement indiciaire.

Pouvoir d'achat : l'urgence !

Pour la 4ème fois depuis 1 an, le SMIC a augmenté de 2,01 % à compter du 1er août après les +2,65% au 1er mai, soit 7,76% en 1 an. Preuve si besoin en était de la dégradation du pouvoir d'achat. **Pour les agents publics c'est moins de la moitié avec la revalo du point d'indice de 3,5% au 1er juillet. Les comptes ne sont pas bons pour l'UNSA. 10% sont indispensables.**

Inflation record sur un an atteinte en juillet 2022

6,1 %

Taux d'inflation sur un an (août 2021 à juillet 2022)

/

1984

Dernière année avec une inflation supérieure à celle d'aujourd'hui avec un taux de 7,4 % sur un an. L'UNSA rappelle sa demande d'une nouvelle conférence salariale en 2022.

10%

Pour l'UNSA, c'est +10% tout de suite

Cette hausse automatique est liée à l'accélération de l'inflation qui progresse de +0,7 % sur un mois et de 6,2% sur un an en juillet 2022, du jamais vu depuis 1984. Le minimum garanti Fonction Publique devrait suivre cette évolution et conduira à un nouveau tassement des grilles indiciaires. L'UNSA revendique une refonte complète des grilles Fonction Publique A, B et C, qui n'ont plus de sens aujourd'hui.

☹️☹️☹️ **ÇA SUFFIT !!!** ☹️☹️☹️

Ceux-là même qui jouent aujourd'hui les gros bras au perchoir de l'Assemblée Nationale pour se voir décerner le label de la 1ère opposition, sont désormais MAJORITAIRES. **Les salariés et agents publics se fichent de leur label AOP... Accros aux Oppositions Politiciennes. Ils ont les moyens, ensemble, d'inverser l'ordre des choses en restituant aux salariés et agents publics une partie de la richesse qu'ils produisent. Un juste retour des propos martelés pendant la campagne électorale.**



Pour l'UNSA, les primes, ristournes, boucliers, ne sont pas à rejeter et personne, notamment parmi les plus fragiles, ne peut considérer les mesures prises comme symboliques. Mais l'UNSA tient à rappeler les attentes des salariés et des agents publics d'une revalorisation de leurs salaires. **Nous touchons désormais aux limites des aides accordées sans contreparties tangibles aux entreprises, surtout quand on demande dans le même temps aux actifs d'être les seuls à faire des efforts pour l'équilibre des comptes publics. Par ailleurs, l'UNSA souhaite sortir du dogme du toujours moins d'impôts et revendique au contraire un impôt sur le revenu plus progressif avec une tranche de plus pour les hauts revenus et pose la question d'une imposition nouvelle sur les 'superprofits' et une contribution plus importante des plus grands patrimoines. C'est une question de justice pour l'UNSA.**

CTM – Coup d'œil sur le Rapport Social Unique



Le 4 juillet dernier, s'est tenu le Comité Technique Ministériel. Vous avez pu prendre connaissance du CR complet de l'UNSA-Défense dès le lendemain de cette plus haute instance ministérielle, de la part de vos élu(e)s.

C'est au cours du CTM qu'est également présenté le Rapport Social Unique (RSU), 'gros' pavé compilant l'ensemble des données RH en 'générées' de l'ensemble du MinArm. L'UNSA salut le travail remarquable, précis et fiable des agents en charge de ce RSU et vous livre quelques éléments à retenir...

► **Le Ministère des Armées compte 270425 personnels**, dont 63981 personnels civils (39,1% de femmes) et 206444 militaires (16,5% de femmes). Parmi l'effectif global, 11598 agents relèvent des établissements publics relevant des Armées (EPA, EPIC).

► **Cette photographie identifie :**

33932 officiers / 91470 sous-officiers / 79821 militaires du rang

* **14966 agents civils de catégorie A**

* **14013 agents civils de catégorie B**

* **22586 agents civils de catégorie C**

* **12416 ouvriers de l'état**

► **Le nombre de pensionnés** comprenant les ayants droit et les ayants cause s'élève à 125987 civils et 443605 militaires. Au total 569 592 pensionnés.

► **Parmi les personnels civils, le MinArm compte :**

• **37499 fonctionnaires soit 59% de la population civile.** 22% sont en CatA, 32% en CatB, 46% en CatC. La moyenne d'âge des fonctionnaires est de 48,8 ans et le taux de féminisation de 48,2%.

• **14067 contractuels soit 22% de la population civile.** 46% sont de niveau 1, 15% de niveau 2 et 39% de niveau 3. La moyenne d'âge des contractuels est de 37,7 ans et le taux de féminisation de 37,3%.

• **12416 ouvriers soit 19% de la population civile.** Les TSO représentent 8%, les Chefs d'Equipe 16% et les ouvriers 76%. La moyenne d'âge des ouvriers est de 49,6 ans et le taux de féminisation de 13,3%.

• Parmi l'ensemble des personnels civils, **le taux de féminisation est de 39,1%, l'âge moyen de 46,6 ans et l'ancienneté moyenne de 18 ans. Le taux de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi est de 7%.**

► **Parcours professionnels.** 72 contractuels en CDD ont vu leur contrat requalifié en CDI. 8182 agents titulaires et 2204 ouvriers ont connu une mutation avec ou sans changement de résidence.

► **Evolution de carrière.** 489 fonctionnaires ont connu un changement de corps, 2018 un changement de grade. 1146 ouvriers ont bénéficié d'un changement de groupe.

► **Rémunérations.** La rémunération mensuelle médiane des personnels civils est de 2352€ (H: 2495€ et F: 2121€). **Il en reste des 'Bastille' à tomber pour l'UNSA.**

ICT-TCT



Depuis l'annonce du gouvernement relative à l'augmentation du point d'indice (+3,5 %), l'UNSA-Défense a interpellé à plusieurs reprises la DGA et la DRH-MD sur l'application de cette augmentation aux ICT-TCT. Par équité entre les agents publics de tous statuts, il a été décidé que les ICT et les TCT percevront une Augmentation Générale (AG) d'un montant de 2,9% de leur salaire brut.

Par analogie avec les personnels fonctionnaires pour lesquels la revalorisation du Point d'Indice au 1^{er} juillet ne s'applique que sur la partie indiciaire de la rémunération, **la Fonction Publique a établi que la base de calcul de transposition de la valeur du point d'indice serait faite sur 83% de la rémunération des ICT-TCT. Un calcul fait 'au doigt mouillé' que dénonce l'UNSA-Défense.** Cette disposition avait déjà été appliquée lors de la précédente revalo de 2 fois 0,6% en 2016 et 2017 qui s'était traduite pour les ICT-TCT par une augmentation amputée et fixée à 2x0,5%.

Pour mémoire, la loi de finances initiale prévoit, au titre des mesures nouvelles (Augmentation Personnalisée, revalorisation réglementaire et exceptionnelle, mise en trajectoire, ...), le budget alloué par Bercy d'un peu plus de 4M€, montant jugé trop insuffisant par l'UNSA-Défense au regard de l'augmentation croissante depuis des années du nombre d'ICT-TCT au sein de la DGA/SIAÉ. Pour l'UNSA-Défense, un montant supplémentaire d'au moins 2M€ permettrait la juste reconnaissance salariale des agents au regard de leur expertise et de leur expérience.

L'UNSA-Défense prend acte de cette transposition mais rappelle sa revendication d'une augmentation du point d'indice de 10% : 5% comme mesure d'urgence pour pallier l'inflation actuellement subie par les agents et 5% supplémentaires afin de rattraper partiellement le gel des AG depuis 12 ans.

L'UNSA Défense revendique également que cette AG ne soit pas un « one shot » mais s'inscrive bien dans une politique salariale à long terme avec le retour d'une AG annuelle pérenne.

Pour conclure, l'UNSA Défense continue de revendiquer un budget pluriannuel pour les ICT-TCT qui permettrait de s'assurer de la bonne tenue des délais de mise en paiement tout en offrant une plus grande visibilité aux agents concernant leur progression salariale.

Report de la CPS

La Commission Paritaire Spécifique (CPS) se tiendra mi-septembre au lieu de mai. Les avenants devraient être envoyés pour signature aux agents courant octobre 2022. Ce retard aura évidemment un impact sur la date de début de mise en paiement qui pourrait n'intervenir que début 2023.

R recrutements ouvriers 2023

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 20 juillet 2022 fixant le premier contingent d'emplois offerts au titre de l'année 2023 pour le recrutement d'ouvriers de l'Etat du ministère des armées

NOR : ARMH2222412A

Par arrêté du ministre des armées en date du 20 juillet 2022 :
L – Le premier contingent de postes offerts pour le recrutement d'ouvriers de l'Etat du ministère des armées, ouvert au titre de l'année 2023, est fixé à 77.
T1 – Le nombre de postes réservés aux candidats en dernière année de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage conclu dans le secteur public ou privé ne peut excéder 25 % du volume total des postes à pourvoir défini au L.

Parution au Journal Officiel de l'arrêté du 20 juillet autorisant, pour le ministère des armées, le contingent de postes ouverts au recrutement ouvriers pour l'année 2023. Comme l'année dernière, **ce 1er contingent de 77 postes** concerne le SIAÉ afin de permettre une anticipation des épreuves d'embauches et une réalisation au 1er janvier 2023. Un second arrêté viendra compléter ce 1er contingent.

POUVOIR D'ACHAT ET POINT D'INDICE
Indispensable mais insuffisant

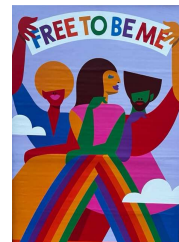
Augmentation du point d'indice
+10% de hausse car les agent-e-s sont engagé-e-s à **100%**

Je suis ces gens-là

Par la voix de son secrétaire général, Laurent ESCURE, l'UNSA compte parmi les 129 signataires de la tribune parue dans le Journal du dimanche (JDD) du 17 juillet 2022 contre les propos homophobes de la ministre Caroline CAYEUX.

« Comment peut-on en 2022 accepter les propos tenus par la ministre chargée des collectivités territoriales ? Comment accepter qu'un membre de l'exécutif dont le premier rôle est d'appliquer les lois de la République, puisse appeler "ces gens-là" des citoyens français ? La question n'est pas de savoir si la ministre a, dans son entourage, des amis parmi "ces gens-là", comme un masque sur ses préjugés. La question est de savoir si le gouvernement valide la position d'un de ses membres, et si la majorité souscrit à son attitude. Les paroles d'un ministre, quel que soit son rang protocolaire, ont une force symbolique qui dépasse souvent la force légale et ses regrets auraient eu un véritable impact s'ils avaient eu a minima la force de la sincérité. L'UNSA et les 128 signataires rappellent à la ministre que l'homosexualité ne constitue plus un délit depuis la loi du 4 août 1982. Les signataires ont une pensée pour les militaires parmi "ces gens-là" qui auront défilé devant la ministre au 14 juillet, comme pour ceux travaillant dans les ministères, les services publics et les collectivités territoriales dont elle a la charge qui auront gardé leur dignité, malgré la blessure intime que la ministre aura probablement ranimée. »

Avec le Fil d'Ariane et toute l'UNSA-Défense, nous sommes très fiers de la signature de Laurent Escure au nom des valeurs de l'UNSA. Je suis, nous sommes tous "ces gens-là" !!



Le Fil d'Ariane et toute l'équipe UNSA-Défense vous souhaitent une bonne rentrée pour cette nouvelle saison 2022-2023. Parce que le goût des autres est intact, notre engagement et notre enthousiasme vous accompagneront une nouvelle fois toute cette année. Merci de votre soutien.

